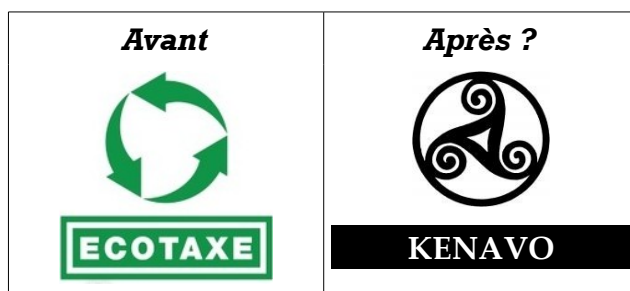


KENAVO, L'ECOTAXE ?

Bruit et fureur en Bretagne : l'écotaxe ne passe pas auprès des transporteurs et d'une partie du monde agricole. Il est fort à parier que le Gouvernement ne demeurera pas insensible à cette jacquerie grandissante, dans le contexte du soit-disant « ras-le-bol fiscal » et des difficultés économiques actuelles. On voit encore ici que, selon le milieu concerné, l'écoute vis-à-vis de la colère est sélective, mais ceci est un autre débat.

L'écotaxe est un sujet qui nous est particulièrement cher, car pour ceux qui ne le savent pas, la Douane est l'administration de contrôle de l'écotaxe, plus connue dans nos rangs sous le nom de taxe poids lourds (TPL). Cela fait un certain temps qu'elle défraye la chronique. Un petit retour en arrière, ainsi que quelques éléments sur le sujet peuvent être utiles.



À l'origine, l'idée était plutôt séduisante. Il s'agissait de la mise en place d'une fiscalité « verte », destinée à favoriser les circuits courts et les transports de marchandises par d'autres vecteurs que la route (le fluvial notamment), agrémentée d'un système de réduction majoration selon le niveau de pollution générée par les véhicules. Ensuite, les choses se sont quelque peu gâtées. Il faut d'abord préciser que les taux en question ne sont pas prohibitifs (13 centimes du km en moyenne). Cependant, les montants espérés sont loin d'être négligeable (une fourchette de 1 à 3 milliards d'euros).

Plus gênant : le réseau autoroutier (donc plutôt les longues distances) est exonéré. Car le transport paie déjà son utilisation aux sociétés autoroutières. Mais là, il n'est pas question d'orientation vertueuse, ni de financement public. Cet argent-là (un joli magot abandonné par l'État...), va dans les poches des sociétés concessionnaires. « Circulez (sur les autoroutes), y a rien à voir !! ». Incohérence dans la politique environnementale de l'Etat également : en même temps que l'éco taxe doit se mettre en œuvre, la mesure de remboursement de TICPE (ex TIPP) dont bénéficie les transporteurs routiers perdure !

Mais si, mais si ! Car la fameuse écotaxe est devenue le **premier partenariat public / privé, en matière de mission fiscale.** Il a été confié aux bons soins de la société Ecomouv SAS. Selon les défenseurs de cette « ferme générale » remise au goût du jour, l'État n'était pas en mesure de mettre en place les structures nécessaires à la mise en œuvre de cette fiscalité.



25% de la taxe partent en fumée...

Les partenariats public / privé sont le plus souvent d'effroyables carnages pour les intérêts publics. Celui-ci n'échappe à la règle, car il constitue le record absolu en termes de taux d'intervention (rapport entre les frais de mise en œuvre et le retour dans les caisses publiques).

En effet, c'est à peu près 25 % des sommes collectées que le concessionnaire (Autostrada Per l'Italia, dont Ecomouv est filiale à 70 % ...) pourra garder. Très juteux, non ?⁽¹⁾

1 ces modalités avaient été arrêtées par le précédent Gouvernement.

Il faut également savoir que la Douane a été invitée à mettre le paquet sur cette mission. En effet, cette administration a qui on tape joyeusement sur le museau, s'est vue pourtant dotée de 300 emplois sur le budget 2013 et 50 sur celui de 2014 exclusivement pour cette mission. Un centre dédié aux traitements des infractions (170 postes) est en cours de mise en place à Metz.

Eu égard aux soubresauts actuels, cette affaire qui n'était déjà pas pleinement satisfaisante dans ses fondements, vire au fiasco dans sa mise en œuvre, après deux reports déjà intervenus. Sans vouloir faire de l'analyse politique, nous voyons néanmoins dans ce dossier la marque d'un État qui, en plus de ses difficultés à tenir un cap, n'a comme éclairage de ses actions que le fait de ne pas gêner, en quoi que ce soit, l'économie privée (notamment celle des grands groupes), quitte à ne plus être porteur d'un réel projet de société.

Paris, le 24 octobre 2013

À quand une véritable fiscalité écologique ?

Solidaires Douanes a toujours été très critique vis à vis de la taxe poids lourds dénommée ecotaxe, née du Grenelle de l'Environnement de Nicolas Sarkozy. Et mise en place d'ailleurs par le précédent gouvernement que son successeur n'a jamais voulu dénoncer. Mal ficelée, mal préparée, coûteuse en deniers publics, c'est l'archétype de la taxe libérale. En effet, celle-ci signe le retour de la ferme générale en douane : c'est une société privée, Ecomouv, qui devait en assurer la collecte et une partie du contrôle, la douane ayant en charge le recouvrement forcé et le contrôle sur la route. Quant à la finalité écologique de la taxe, sachant que le réseau autoroutier payant est exonéré de celle-ci, on peut douter fortement que celle-ci contribue un tant soit peu à la réduction du transport routier et que le transport des marchandises se reporte sur des modes écologiques.... Pour une analyse plus complète, nous renvoyons à toute notre abondante littérature sur le sujet *.

Toutefois cette taxe a permis aussi de diminuer l'impact des suppressions d'effectifs dans notre administration, et notamment par la création d'un service spécifique à Metz, le service taxe poids lourds auquel de nombreux agents sont déjà affectés. Que va-t-il advenir de nos collègues, voici la première question que se pose notre syndicat ! Sans compter ceux affectés dans les unités de surveillance chargés spécifiquement des contrôles de cette taxe pour qui nous avons également quelques inquiétudes ! Tous pourraient bien payer les pots cassés à savoir les 800 millions d'euros promis à l'adjudicataire de la taxe ! Face à la casse sociale annoncée, pour exiger une douane au seul service de l'intérêt général, les douaniers manifesteront massivement à Paris le 21 novembre.

Toujours est-il que cette nouvelle reculade face à une fronde du MEDEF et de la FNSEA contre le soi disant matraquage fiscal témoigne de la totale illisibilité et l'inconséquence en matière de fiscalité de ce gouvernement qui n'a concrètement qu'un seul objectif : appliquer l'austérité budgétaire qu'il a lui même avalisé en signant le pacte budgétaire en taillant dans les dépenses publiques. Car s'agissant des recettes, hormis l'augmentation de la TVA applicable en premier lieu aux ménages, il suffit de quelques gros yeux (du Medef) et de quelques manifestations turbulentes (du patronat) pour le faire reculer immédiatement. Et c'est ainsi que le candidat Hollande prétendait vouloir affronter la finance !

Regardons en arrière... Taxe sur l'excédent brut d'exploitation : abandonnée ! Hausse des cotisations patronales pour financer les retraites : compensée par la branche famille de la sécurité sociale ! Cadeau de 20 milliards d'euros au titre du crédit impôts compétitivité : assurance de l'absence totale de contrôle ! Taxe poids lourds : reportée sine die !

À l'heure du réchauffement climatique et de l'urgence écologique, il est plus que temps de mettre en place une vraie fiscalité écologique des transports, juste et efficace.

Paris le 29 octobre 2013

* ainsi notamment de notre communiqué du 24 octobre dernier : *Kenavo l'écotaxe ?*
ou encore le *Gabelou express* n°18, d'avril 2012.